

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES FOOD TRUCKS DANS LES QUARTIERS - FIXATION DES TARIFS. ADOPTION

#### Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin  
Mme Berbis à Mme Canouet  
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022  
Rendue exécutoire le : 11 février 2022  
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

## AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES FOOD TRUCKS DANS LES QUARTIERS - FIXATION DES TARIFS. ADOPTION

M Stephen Apoux, Adjoint au Maire délégué Économie, emploi, économie sociale et solidaire, présente le rapport suivant.

La Ville mène une politique visant à développer l'offre commerciale sur le territoire notamment dans les quartiers. Fortement sollicitée par les commerçants ambulants, elle souhaite aujourd'hui développer les offres de petite restauration au sein du territoire et lancer l'opération « Ce soir, c'est food truck ».

Dans ce contexte, la Ville a mis en place un questionnaire à destination des habitants pour recueillir leurs souhaits et préciser leurs attentes. Au regard des retours, un appel à candidature comprenant le cahier des charges sera mis en place par la Ville, afin de lui permettre de sélectionner 6 commerçants pour l'occupation des emplacements choisis (annexe 1).

Ces sites ont été sélectionnés selon des contraintes techniques (surface, passage PMR, portance...), de sécurité et des modalités commerciales (flux, trafic et potentiel clients des quartiers...).

Sur le principe d'une rotation sur les lieux sélectionnés, un renouvellement sera apporté tous les deux mois dans chaque secteur (annexe 2). Cette pratique sera également un atout pour les commerçants afin de diversifier leur clientèle.

Cette occupation du domaine public est conditionnée par l'obtention d'une autorisation préalable délivrée par voie d'arrêté. Dans un même temps, il revient à la Ville de fixer les tarifs d'occupation des différents emplacements en prenant en compte les avantages de toutes natures procurés au titulaire de l'autorisation.

Ainsi, il est proposé la grille tarifaire suivante :

EMPLACEMENT DE FOOD TRUCK	QUARTIER	TARIF / UNITÉ
Avenue Blaise Pascal, Mairie Annexe	ISSAC	2 euros / m <sup>2</sup>
65 avenue Voltaire	CERILLAN	4 euros / m <sup>2</sup>
104 avenue Anatole France	HASTIGNAN	4 euros / m <sup>2</sup>
117 avenue du Haillan	CORBIAC	4 euros / m <sup>2</sup>
Parking rue Georges Buffon	MAGUDAS	4 euros / m <sup>2</sup>
Croisement rue Alcide Castaing et Place Michel Gadret, entrée piéton stade Monseau	GAJAC	6 euros / m <sup>2</sup>

Ceci étant exposé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**Vu** le Code de la Voirie Routière.

**Vu** le Code du Commerce notamment les articles L.123-29, R.123-32 à R.123-38.

**Vu** le Règlement de voirie de Bordeaux Métropole.

**Considérant** que la Ville souhaite développer l'offre de service aux habitants dans les quartiers tout en permettant de renforcer le lien social.

**Considérant** la forte demande d'autorisations d'Occupation du domaine public par des commerçants ambulants en restauration rapide, « food truck » dans les quartiers de la Ville.

**Considérant** les pouvoirs de police générale du Maire en matière de salubrité, de sécurité et tranquillité publiques, et son pouvoir de police spéciale de la circulation et du stationnement sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération.

**Considérant** que Monsieur le Maire est compétent pour délivrer les Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public, moyennant le paiement d'une redevance.

**Considérant** les différences dans les potentialités commerciales et de flux de chaque emplacement.

## **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte** les tarifs ci-dessus pour l'année 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire à délivrer les autorisations d'Occupation Temporaire du Domaine Public aux commerçants sélectionnés par la Ville selon la planification annuelle jointe en annexe 2.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **38 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 9 février 2022

pour expédition conforme

Le maire,



*Stéphane Delpeyrat*  
Stéphane Delpeyrat

## ANNEXE 2

### PLANNING DE ROTATION DES FOOD TRUCKS DANS LES QUARTIERS

Les 6 food trucks seront répartis selon une périodicité de 2 mois sur chaque emplacement comme suit :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
MAGUDAS	1	6	6	5	5	4	4	3	3	2	2	1
ISSAC	2	1	1	6	6	5	5	4	4	3	3	2
CERILLAN	3	2	2	1	1	6	6	5	5	4	4	3
HASTIGNAN	4	3	3	2	2	1	1	6	6	5	5	4
GAJAC	5	4	4	3	3	2	2	1	1	6	6	5
CORBIAC	6	5	5	4	4	3	3	2	2	1	1	6





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_021
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DES FOOD TRUCKS DANS LES QUARTIERS - FIXATION DES TARIFS. ADOPTION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_021-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_021-DE-1-1_0.xml	text/xml	932
Nom original :		
DG22_021.pdf	application/pdf	1279696
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1279696

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 10h22min42s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 10h22min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 10h22min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 10h23min04s	Reçu par le MI le 2022-02-11